



## ESQUISSE D'UNE STRATEGIE DE C4DHD : VERS LE MANAGEMENT DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE LITTORAL AU BENIN

Samuel DJENGUE

*Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

[djenguese@yahoo.fr](mailto:djenguese@yahoo.fr)

[Samuel.djengue@flash.uac.bj](mailto:Samuel.djengue@flash.uac.bj)

### Résumé

L'écart entre la politique socioéconomique menée et son impact dans les vies quotidiennes, donne l'impression que le département du Littoral au Bénin est quasiment en proie à une incertitude résultant essentiellement de la dégradation persistante et alarmante des conditions de vie et de l'environnement. A cette allure de dégradation vertigineuse, la satisfaction équitable des besoins relatifs au développement des générations présentes et futures pour une vie saine et productive en harmonie avec la nature, sera irréfutablement compromise. Dès lors il nous a semblé impérieux de scruter d'autres techniques managériales plus participatives, plus actives et incorporant la dimension multiculturelle, multiethnique et multilingue. L'objectif étant de concevoir un programme productif, social, éducatif, environnemental, plus efficient et efficace. D'où l'esquisse, suivant une architecture évolutive, d'une stratégie de communication pour le développement humain durable (C4DHD), vecteur de la technique managériale des risques environnementaux et fédérateur de la réduction drastique, maintenant même et de manière progressive du fléau.

**Mots clés :** stratégie de communication, communication pour le développement humain durable, management des risques environnementaux, budget de l'Etat

### Abstract

The gap between the implemented socioeconomic policy and its impact on people's daily life, gives the impression that the Littoral department in Benin is almost in the grip of an uncertainty, resulting essentially from the persistent and alarming deterioration of living and environmental conditions. At this vertiginous rate of degradation, the right satisfaction of the needs relating to the development of the present and future generations for a healthy and productive life in harmony with nature, will be irrefutably compromised. Therefore, it seemed imperative to scrutinize other more participative and more active managerial techniques that include the multicultural, multi-ethnic and multilingual dimension. The objective is to design a productive, social, educational, environmental, more efficient and effective program. Hence the outline, according to an evolutionary architecture, of a communication strategy for sustainable human development (C4DHD), vector of the managerial technique of environmental risks and federator of the drastic reduction of the scourge, and in a progressive way.

**Keywords:** communication strategy, communication for sustainable human development, environmental risk management, state budget

### Introduction

Notre étude qui est à la fois une contribution théorique et fondamentale, résulte également, mais seulement jusqu'à un certain point, d'une recherche de terrain. De ce fait, cette partie aborde successivement la justification du thème, la problématique, les hypothèses, les objectifs scientifiques et l'approche globale du sujet.

## 1. Justification du thème

À l'origine, le Créateur a accordé aux questions environnementales et de vie, le plus grand prix, et ce à travers la diversité, la beauté et la richesse commune à tous les habitants de la terre. Naturellement, notre planète fournit de l'air respirable, de l'eau potable, des animaux, des champignons, des plantes comestibles, toute sorte de matières premières, etc. Logiquement, sans les plantes et les animaux, sans les écosystèmes dans leur ensemble, la terre ne serait plus vivable pour l'homme. Ce monde vivant et sa diversité qui constituent un patrimoine naturel, devraient être respectés, protégés, sauvegardés, améliorés et légués en bon état ou à l'état pur aux générations futures. Au demeurant, ce plus grand prix décerné à un tel patrimoine naturel (MPRE/DPP-CNRHP, 1994), est susceptible, toutes choses égales par ailleurs, de faire prévaloir le principe d'équité, d'anticipation, de collégialité.

Tel n'est pas encore le cas dans le Littoral (EDSB-V 2017-2018), département majoritairement analphabète (45,8% pour les femmes) et illettré (22,8% des femmes n'ayant aucun niveau et 11,4% le niveau supérieur). De surcroît, mû par une mauvaise performance applicative, il s'illustre par une attitude de liberté d'indifférence quasi-totale de la dégradation alarmante et persistante des conditions environnementales et de vie, assortie de la délinquance socioéconomique et financière. S'y rajoutent, des indicateurs sociaux globalement très faibles, l'effritement progressif des valeurs, du tissu social et de la productivité, vecteurs de la recrudescence de la paupérisation (S. DJENGUE, 2013). Mais en amont de la plupart de la chaîne de ce fléau, la responsabilité civile, voire pénale de l'homme ou des cadres impitoyables et âpres au gain, se trouve établie (S. DJENGUE, 2013).

Point n'est besoin de spéculer sur le constat largement partagé de nos jours, des conséquences horribles de l'échec cuisant des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), créant de facto au fil de l'histoire, les gènes de compromission anticipée des Objectifs du Développement durable (ODD). Car, le défi environnemental au bon sens que le Bénin doit relever est évident : atténuer sans coup férir, la dégradation alarmante et persistante des conditions environnementales et de vie. Pour y parvenir, il est fortement indiqué d'envisager une stratégie de management des risques environnementaux, socle de la communication pour le développement humain durable.

Somme toute, l'étude vient en appoint à la recherche obstinée d'un énième modèle, politique ou programme capable de juguler la crise environnementale actuelle. Elle tente de mettre en évidence le fondement de la dégradation persistante et alarmante du phénomène dans le Littoral. En outre, l'esquisse indique le modèle de communication inclusive pouvant procurer au mieux, une satisfaction équitable des besoins relatifs au développement des générations présentes et futures pour une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

## 2. Problématique

Les statistiques récentes de la Banque mondiale estiment à 100 millions supplémentaires le nombre de personnes menacées de pauvreté d'ici à 2030, suite aux effets des changements climatiques qui se sont manifestés en 2015 par un taux de concentration des gaz à effet de serre et des températures moyennes culminant à des niveaux non égalés jusque-là. Madame Edith Gasana, Représentant du PNUD au Bénin, abondait dans le même sens à l'ouverture du premier forum national sur les réalités de la pauvreté face aux défis des OMD : « l'Afrique détient le triste record du globe où le nombre des pauvres augmente de jour en jour ». Ce diagnostic sommaire cache des disparités entre tous les pays de la région et à l'intérieur de chaque pays.

A la fin de 2015, année butoir pour l'atteinte des OMD incluant la réduction de la pauvreté, le Bénin, à l'instar de la quasi-totalité des pays impliqués, a subi les affres d'une pauvreté infâme, galopante et inquiétante. La même source précise que malgré des progrès perceptibles en matière de croissance et de démocratie, le nombre de personnes pauvres vivant au Bénin a plus que doublé au cours des 20 dernières années. A titre illustratif, le bilan partiel établi par feu Marcel de Souza, ancien ministre chargé du Développement et de la Planification, et ancien Président de la Commission de la CEDEAO, révèle que conformément aux résultats de l'enquête Emicov (Enquête modulaire intégré sur les Conditions de Vie des populations), « de 37% en 2006, le taux des Béninois vivant en deçà du seuil de l'extrême pauvreté est passé à 40,03% en 2015 ». En effet, la pauvreté (MAEP, 2008) signifie également pour la majorité de la population, un manque d'accès ou un accès limité aux ressources et services sociaux de base et institutionnels offerts par l'État, les Collectivités territoriales et les Partenaires au Développement.

Un raisonnement par analogie saisissante, voire évidente avec ce que nous connaissons déjà, prouve que malgré la mise en œuvre des réformes ambitieuses et des stratégies onéreuses financée sur dotations budgétaires sans cesse croissantes, les risques de dégradation environnementale afférents aux causes anthropiques, notamment les activités socioéconomiques, la prédation, l'exploitation effrénée des ressources etc. subsistent. Autrement dit, en dépit des réalisations, déclarations, affirmations ou évocations qui, du reste, sont assimilables aux incantations ou aux slogans, l'environnement socioéconomique continue de se dégrader de façon alarmante, compromettant de ce fait, la jouissance d'un développement humain durable. Dès lors, il est indiqué de conclure au constat d'échec.

De tout ce qui précède, il apparaît primordial de se demander : pourquoi le patrimoine naturel se dégrade de façon alarmante et persistante ? Admettons que les initiatives jusque-là prises pour conjurer le drame, couplées des échecs répétés des stratégies de lutte n'ont pas donné les résultats escomptés. Pour juguler la crise actuelle, il urge d'identifier les causes et les risques environnementaux, et de prendre

le contre-pied des activités anthropiques à travers un modèle de données apparemment antinomiques relatives à la C4DHD. Aussi devons-nous les figurer dans le corpus de la technique managériale des risques environnementaux.

### **3. Hypothèses et objectifs scientifiques**

#### **3.1. Hypothèses**

Les deux (02) hypothèses ci-après sont formulées pour conduire la thèse :

Hypothèse 1 : Le patrimoine naturel se dégrade de façon alarmante et persistante ;

Hypothèse 2 : Une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux, est susceptible de juguler de manière plus que proportionnelle la crise actuelle. Statuons maintenant sur le but à atteindre.

#### **3.2. Objectifs scientifiques**

L'étude vise l'atteinte d'un objectif général et des objectifs spécifiques ci-après :

##### **3.2.1. Objectif général**

Contribuer par l'esquisse d'une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux, à la lutte contre la dégradation alarmante et persistante des conditions environnementales et de vie dans le département du Littoral. Cet objectif est décliné en objectifs spécifiques.

##### **3.2.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques poursuivis se présentent ainsi qu'il suit :

- constater l'échec de la lutte contre la dégradation alarmante et persistante des conditions environnementales et de vie dans le département du Littoral ;
- élaborer en esquisse, une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux.

L'originalité des fondements méthodologiques met en évidence l'approche de l'étude.

### **4. Approche globale du thème**

Ce paragraphe se rapporte essentiellement à quelques clarifications conceptuelles et aux matériels et méthodes analytiques mais synthétiques utilisés.

#### **4.1. Clarifications conceptuelles**

Seuls les concepts « communication pour le développement », « communication pour le développement humain durable » et « risque » feront l'objet de clarification.

#### **4.1.1. Clarification des concepts « communication pour le développement » et « communication pour le développement humain durable »**

Connue sous le sigle C4D, de l'anglais Communication for Development, la communication pour le développement est un outil d'influence socioéconomique qui facilite largement l'accès à l'information aux populations. Ce meilleur atout supplémentaire conservé, correspond au rôle prépondérant des Objectifs de Développement durable (ODD) visant à rompre, avec un impact durable, l'isolement des groupes marginaux ou exclus.

Généralement, la C4D est l'utilisation de façon planifiée et organisée des techniques et des moyens de communication (médiatiques et non médiatiques) pour promouvoir le développement, à travers un changement d'attitude et ou de comportement, en diffusant l'information nécessaire et en suscitant la participation active et consciente de tous les acteurs, y compris des bénéficiaires du processus.

A partir des années 70, la C4D a pris le contre-pied du coût de mise en œuvre de l'argumentaire sur la théorie de la modernisation. Puis, conformément à l'article 6 de la Résolution 51/172 de l'Assemblée générale, une définition formelle de la communication pour le développement apparaît clairement dans les recommandations formulées par les Nations unies et visant à soutenir : « Les systèmes de communication réciproque qui facilitent le dialogue et permettent aux communautés de prendre la parole, d'exprimer leurs aspirations et leurs préoccupations et de participer aux décisions concernant leur développement. »

Les organisations des Nations unies classent actuellement les pratiques de C4D en quatre approches, tendances ou « filières » qui se recoupent fortement :

- la communication axée sur les changements comportementaux est un « processus interactif pour le développement de messages et d'approches spécifiques utilisant divers canaux de communication dans le but d'encourager et de soutenir des comportements positifs adaptés » ;
- la communication pour le changement social est une forme de communication horizontale, en ce sens qu'elle vise le rôle des agents économiques en « tant qu'acteurs du changement, le dialogue communautaire en tant qu'élément essentiel permettant l'autonomie des pauvres, de surmonter les obstacles, de découvrir les moyens qui aideront à réaliser les buts qu'ils se sont fixés aux fins de vivre mieux » ( Fraser C. et S. Restrepo-Estrada, 1998). Elle est axée sur « l'action collective et le changement social à long terme ». De ce fait, elle repose sur les « principes de tolérance, d'auto-détermination, d'équité, de justice sociale et de participation active » (Melkote Srinivas et H. L. Steeves, 2001) ;

- la communication visant à promouvoir certaines idées « comprend les actions cherchant délibérément à influencer le climat politique, les décisions concernant des programmes ou des politiques, les idées du public à l'égard de certaines normes sociales, les décisions de financement ainsi que le soutien et l'autonomisation de la communauté au regard de questions spécifiques. Il constitue un moyen de favoriser le changement dans les domaines de la gouvernance, des relations de pouvoir, des relations sociales, des comportements et même du fonctionnement institutionnel. Grâce aux processus continus de promotion d'idées qui devraient être intégrés à une stratégie globale de C4D, les responsables de l'élaboration des politiques et les dirigeants politiques et sociaux à tous les niveaux peuvent être incités à créer et soutenir un environnement favorable à l'adoption de politiques et de textes législatifs et à allouer les ressources de manière équitable » ;
- les activités visant à soutenir et à renforcer un environnement médiatique et de communication favorable « souligne le fait que le renforcement des capacités de communication, notamment l'infrastructure professionnelle et institutionnelle, est nécessaire pour permettre le développement :
  - de médias libres, indépendants et pluralistes servant l'intérêt public ;
  - d'un large accès du public à divers moyens et canaux de communication, y compris les médias locaux ;
  - d'un environnement réglementaire non-discriminatoire pour le secteur de la radiodiffusion ;
  - des systèmes de responsabilité des médias ;
  - de la liberté d'expression, afin que tous les groupes puissent faire entendre leur voix et participer aux discussions et aux processus décisionnels liés au développement ».

En un mot, la C4D est un processus de communication horizontale qui vise toute activité transversale à impact durable et permettant de renforcer et de favoriser l'appropriation des programmes au niveau local.

Après avoir fait tout ce travail d'approche intégrée des actions sociologiques et socioéconomiques, nous nous sommes permis de concevoir de la manière ci-après, le concept de « Communication pour le développement humain durable » sous le sigle C4DHD.

La C4DHD est un vecteur de techniques managériales qui s'assigne pour objectif de faire respecter, protéger, sauvegarder, améliorer et léguer en bon état ou à l'état pur aux générations futures, le monde vivant et sa diversité, éléments constitutifs du patrimoine naturel. Au demeurant, ce plus grand prix qu'il convient de décerner à un tel patrimoine naturel, est susceptible, toutes choses égales par ailleurs, de faire prévaloir le principe d'équité. En pareille occurrence, la C4DHD permet d'impliquer

de manière efficace et efficiente, les populations cibles, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des activités socioéconomiques. Elle est donc la résultante d'un processus décisionnel interactif de dialogue communautaire, horizontal et fédérateur de la trilogie multiculturelle, multiethnique et multilingue.

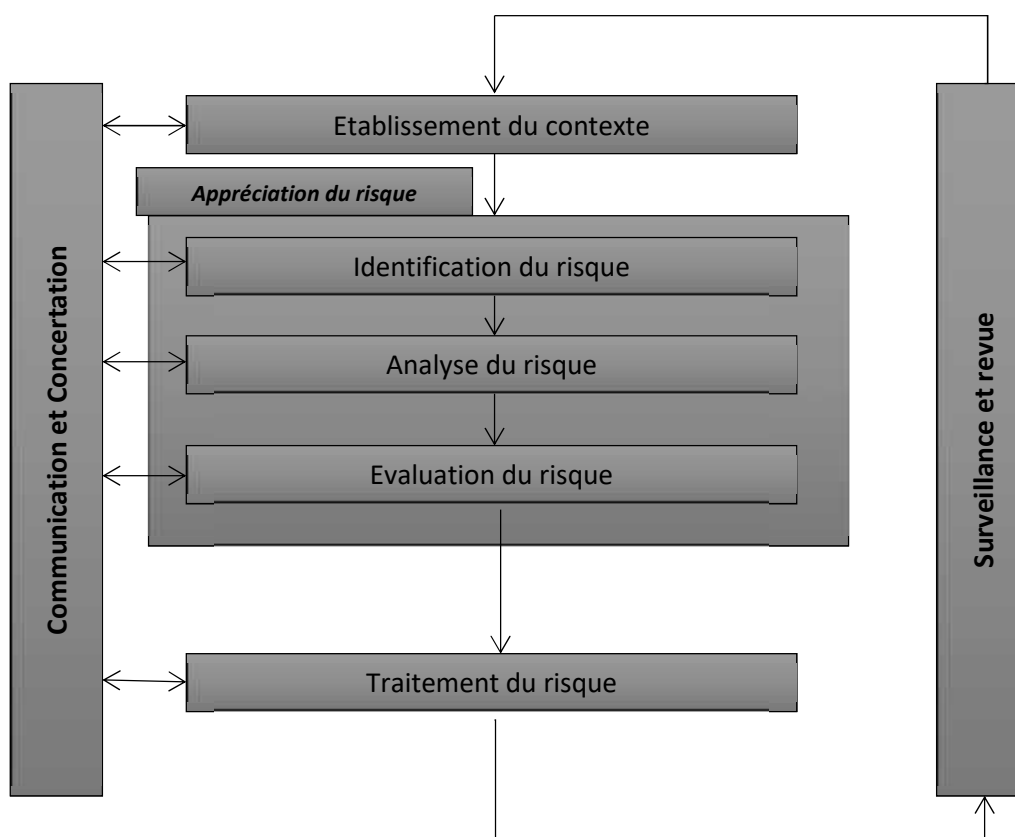
#### 4.1.2. Clarification du concept risque

Le terme « risque » dans le langage courant recouvre une pléthore de significations différentes les unes des autres. Dans le Petit Robert, le risque est défini comme un danger éventuel prévisible ; l'éventualité d'un événement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte.

La nouvelle version (2015) de la norme Organisation internationale de Normalisation (ISO 9001), permet de recenser et de tenir compte de tous les aspects du risque en entreprise. Elle définit le risque comme l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs » (ISO, 2015).

La norme ISO 31000 version 2009 définit le management des risques comme étant l'ensemble des activités coordonnées dans le but de diriger et de piloter un organisme vis-à-vis du risque (ISO, 2009). Conformément à la figure ci-dessous, elle décline le processus de management des risques en cinq étapes.

Figure 1. Processus de gestion des risques (Source : ISO 31000)



L'appréciation du risque se définit comme l'ensemble des techniques managériales ou du processus d'identification, d'analyse, de gestion et d'évaluation du risque (ISO, 2009).

#### **4.2. Matériels et méthodes**

Avec une superficie de 79 km<sup>2</sup> (0,07% du territoire national), la commune de Cotonou est située sur le cordon littoral dont elle tire son nom de département du Littoral. Avec 13 arrondissements et 143 quartiers de villes, il compte une seule commune (Cotonou, capitale économique du Bénin qui abrite presque tous les services administratifs et politiques du pays).

De 320 332 en 1979, la population du département du Littoral dénombrée au RGPH4 de mai 2013 est de 679 012 habitants. Signalons que le Littoral est un département cosmopolite où cohabitent plusieurs ethnies. En dépit de son caractère urbain, le département du Littoral compte 413 ménages agricoles composés essentiellement des maraichers et des pêcheurs, soit 6% des 651 067 enregistrés au niveau national.

Dans cet environnement structurel et évènementiel qui sert de cadre à notre étude, nous avons organisé des consultations publiques, des enquêtes de proximité et des discussions. Toutes les localités couvertes sont d'un niveau d'assainissement précaire aussi bien pour la gestion des excréments, des eaux usées domestiques, des déchets solides, que pour les eaux pluviales. Nous en avons déduit que le contre-pied des activités anthropiques et l'amélioration du drainage, de l'assainissement des exutoires et des bassins de rétention constitue un atout important pour lutter contre la dégradation persistante et alarmante des conditions de vie des localités concernées.

La démarche méthodologique subsidiaire adoptée dans cette étude est tirée de l'ISO 31000. Elle présente globalement les traits du type « risques environnementaux » qui figurent encore en bonne place sur la liste des priorités de la communication et de la concertation. Au reste, elle repose sur l'identification, l'analyse, l'évaluation et l'élaboration en esquisse d'une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux.

#### **5. Développement articulé**

Cette partie de l'étude tente de constater l'échec de la lutte effrénée contre la dégradation alarmante et persistante des conditions environnementales et de vie, et ce malgré les nombreuses stratégies évoquées et l'accroissement des ressources. En guise de remède empirique et approprié, elle offre l'esquisse d'une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux.



### **5.1. Echec et limites de la lutte effrénée contre la dégradation alarmante et persistante des conditions environnementales et de vie**

L'économie Béninoise a connu trois grandes périodes. La première s'étend de 1960, année de la proclamation de l'indépendance, à 1972, année ayant marqué le coup d'Etat du 26 octobre. Cette période était notamment caractérisée par la volonté délibérée de corriger à tout prix les tares de la société coloniale par une gouvernance de transformations structurelles. Malheureusement, ces bonnes intentions affichées n'ont pas été concrétisées en raison d'une instabilité politique récurrente qui marque le point de chute des conditions environnementales et de vie.

La deuxième période de l'économie Béninoise (1972 à 1990), marquée par l'avènement du régime révolutionnaire, a essentiellement fait l'apologie d'une politique socialiste de développement à laquelle la populace a succombé. Seulement, les efforts entrepris étaient handicapés par la sécheresse aggravée par une gouvernance en crise socioéconomique éperdue. Subséquemment, les résultats ne furent pas concluants ni en termes de croissance ni en termes de bien-être social des populations. De là, les conditions environnementales et de vie tombèrent en chute libre, créant de surcroît, une dégradation alarmante.

La troisième période qui s'étend de 1990 à ce jour, s'est contentée de vanter prioritairement et quasiment les vertus des concepts : « Renouveau démocratique », « Bonne Gouvernance », « Gestion axée sur les Résultats », « Budget Programme », « Changement », « Rupture » etc. Toutefois, elle a été marquée par l'ambition des gouvernements successifs de faire à terme du Bénin un pays émergent. A titre illustratif, le Bénin est objet de la majorité des résolutions du Conseil de Sécurité. Aussi figure-t-il encore en bonne place sur la liste des priorités des organismes de développement et d'aide humanitaire des Nations unies. Il est également inscrit sur la liste des autres organisations multilatérales et institutions spécialisées à savoir : Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) et Groupe des Huit (G-8). En outre, les sommets multilatéraux ci-après ne cessent de se multiplier pour venir en aide au Bénin : le Forum pour la Coopération Chine-Afrique, le sommet Amérique Latine Afrique, la Quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique, le Sommet Union européenne Afrique, le Forum Inde Afrique et le Sommet Turquie Afrique etc. En voici une illustration percutante :

- déjà en 1972, la conférence de Stockholm affirmait de manière générale, que c'est à l'homme qu'incombe la responsabilité de la protection et de l'amélioration de l'environnement pour les générations présentes et futures ; elle précise que la sauvegarde des ressources naturelles de la Terre doit faire l'objet d'une programmation et d'une gestion appropriées et vigilantes, tandis que la capacité de la Terre à produire des ressources vitales renouvelables doit être conservée et améliorée ;

- durant la période 1983-1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement chargée de trouver une solution au problème de la satisfaction des besoins primaires d'une population mondiale en accroissement constant, a établi un rapport intitulé « Notre avenir à tous », qui fournit une définition du développement durable (S.DJENGUE, 2015) : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition sous-entend qu'un environnement dégradé et appauvri de ses ressources n'est pas capable de garantir un développement économiquement viable et socialement acceptable ;
- en 1992, la conférence tenue à Rio de Janeiro (Brésil), a établi une « Charte de la Terre », dans laquelle sont énoncées des directives et des stratégies efficaces pour la mise en place de politiques économiques plus équilibrées, et ce en vue de l'élimination de la pauvreté, de la protection de l'environnement et du développement durable ;
- en 1994 à Ålborg (Danemark), le concept a été rétréci pour faire apparaître le vocable « développement durable des villes » ;
- en 1997 à Kyoto (Japon), un protocole avec des objectifs précis et contraignants, qui témoignent d'une véritable prise de conscience de la nécessité de mettre en œuvre un modèle de développement durable a été défini aux fins de réduire, à l'horizon 2008-2012, de 5,2 p. 100 les émissions des principaux gaz à effet de serre. En 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud, le Sommet mondial du développement durable s'est proposé d'insuffler une nouvelle dynamique en faveur du développement durable ;
- après une décennie, la douce euphorie de la croissance a laissé la place au doute, nonobstant les directives, les stratégies et la nouvelle dynamique prônées en faveur du développement durable. D'ores et déjà, les grandes économies émergentes font face à un fort ralentissement ;
- face à la dégradation généralisée et accélérée des conditions de vie sur terre, le monde scientifique dans les pays développés, essaie de mettre en place des systèmes pour contrer le réchauffement climatique. Les scientifiques français restent en état de veille aux fins d'accroître le niveau d'alerte par la diffusion des informations actuelles et valides sur les crises conjoncturelles dues aux fluctuations climatiques. En Allemagne, il est essentiellement question de réaliser à terme, un « tournant énergétique » et remplacer les énergies fossiles par les énergies vertes et renouvelables ;
- les exemples d'efforts accomplis et les idées foisonnent autour des programmes et projets susceptibles de contrer la dégradation généralisée et accélérée des conditions de vie sur la terre. Tout récemment, il a été organisé

(novembre 2015) à Paris, la COP 21, rendez-vous des politiques et des défenseurs de l'environnement pour tenter de sauver le monde, devant la menace plus pressante de la dégradation des conditions environnementales et de vie ;

- la 5ème Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 5), intitulée « Main dans la main avec une Afrique plus dynamique », s'est tenue du 1er au 3 juin 2013. Au cours de ce sommet Afrique-Japon de Yokohama, le gouvernement japonais a pris l'engagement de soutenir la croissance africaine à travers une aide publique de 10,6 milliards d'euros sur les cinq prochaines années. Sur ce total, le Japon fournira 650 milliards de yens (environ 5 milliards d'euros) en cinq ans pour le développement des infrastructures. En outre le Japon financera la formation et l'emploi de 30 000 personnes sur le continent, avec la mise en place de dix pôles de formation, notamment en Ethiopie et au Sénégal ;

- pour réexaminer les engagements politique et économique susmentionnés, une importante séance de travail a réuni le vendredi 10 janvier 2014 à Abidjan, le Premier Ministre nippon, M. Shinzo Abe avec treize Chefs d'Etat sur les quinze que compte la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'était le énième sommet CEDEAO-Japon sur le développement de l'Afrique ;

- à l'heure où nous mettons sous presse la présente étude, la septième Conférence internationale sur le Développement de l'Afrique, Ticad 7, s'organise activement à Pacifico Yokohama du 28 au 30 août 2019. Remarquons qu'elle intervient dans un contexte marqué par la prise de conscience générale de la nécessité de passer de l'aide au développement à l'appui à l'investissement du secteur privé pour accélérer le développement de l'Afrique. D'où le thème : « Faire progresser le développement de l'Afrique en recourant aux peuples, à la technologie et à l'innovation ». Sous la rubrique des annonces, le secteur privé japonais a déclaré être prêt pour des investissements massifs en Afrique.

Dans la foulée, le premier ministre du Japon, Shinzo Abe, a pris l'engagement de mobiliser sur trois (3 ans) - grâce à un partenariat de choc qui pousse vers le haut les deux « I » que sont l'Investissement et l'Innovation - vingt (20) milliards de dollars pour le développement du continent noir. Ont suivi, les opérateurs économiques nippons, le président du Comité africain de l'Association japonaise des dirigeants d'entreprise, Yasuhiko Yokoi, et le conseiller exécutif suprême, Toyota Tsusho, le président de la Fondation Tony Elumelu, le fondateur du groupe Cleopatra, le Vice-président du groupe El Araby et le Pdg de Ethiopian airlines.

Profitant de cette circonstance favorable, le ministre de l'Economie et des finances béninois, Romuald Wadagni, a signalé que plusieurs hommes d'affaires japonais sont attendus à Cotonou dans les prochaines semaines pour des missions d'exploration et de prises de contacts.

Dans son intervention, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Antonio Guterres, après avoir évoqué la question du réchauffement climatique qui hypothèque dangereusement le futur durable des pays africains qui en subissent les effets, a enfin lâché le grand mot : « L'Afrique demande plus de projets pour faire taire les armes. Je suis content que le Japon vienne faire face à ces défis avec des projets importants ».

Au total, la Ticad doit s'aligner sur la vision africaine telle qu'elle est clairement exprimée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (Ua), ainsi que sur l'engagement pris au niveau mondial pour l'Agenda 2030 pour la réalisation des ODD. L'accent est également mis sur l'importance de la coopération entre le Japon et l'Afrique dans de nombreux secteurs, notamment les innovations technologiques, en particulier dans le domaine de l'industrie, de la diminution des impacts des changements climatiques et des risques des catastrophes, ainsi que le développement des ressources humaines.

Enfin, il convient de préciser que la huitième conférence internationale sur le développement de l'Afrique, Ticad 8, est prévue pour 2022 en Afrique. Notre pays est également candidat pour abriter cette 8<sup>ème</sup> édition.

En dépit de ces engagements, promesses, réalisations, déclarations, affirmations ou évocations qui, du reste, apparaissent comme des incantations ou des slogans, l'environnement socioéconomique se dégrade de façon alarmante et compromet la jouissance d'un développement humain durable. En effet, avoir une forte hausse des investissements publics (Aménagement, assainissement, infrastructures dans l'énergie, le transport, le numérique etc.) ne permettra pas nécessairement de conjurer, de juguler ou de contrer le fléau de manière durable. Encore faudrait-il que ces investissements soient efficaces, efficients et rentables sur le plan socioéconomique. A contrario, de crises conjoncturelles en crises conjoncturelles dues à la dégradation alarmante et persistante des conditions de vie et de l'environnement, la jouissance du développement humain durable sera purement et simplement compromise pour induire une crise structurelle. Nous en voulons pour preuve tangible, la teneur du communiqué signé le 21 août 2019 par l'actuel ministre du Cadre de vie et du développement durable, José Didier Tonato. En substance, l'intéressé a été au regret de constater qu'en violation des instruments juridiques qui réglementent la protection et la gestion de l'environnement afin de réduire les risques et catastrophe, des actes blâmables d'incivisme notoire sont enregistrés maintes et maintes fois dans l'agglomération du Grand Nokoué et particulièrement dans la ville de Cotonou, notre vitrine nationale. Pourtant, notre pays s'est doté d'un code d'hygiène publique, d'une loi portant aménagement, protection et mise en

valeur du littoral, de celle portant interdiction de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables et d'une loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, Entre autres actes blâmables d'incivisme notoire, mentionnons le dépôt d'ordures ménagères dans les lieux non autorisés, la défécation à l'air libre notamment sur les berges et les plages, l'élevage d'animaux dans les agglomérations, le rejet des eaux usées sur les voies publiques et dans les caniveaux, l'utilisation des cimetières et lieux publics comme dortoirs. En s'insurgeant contre une telle déviance, l'intéressé a ainsi reprobé ces actes qui riment avec la délinquance : les berges, les plages et nos plans d'eau ne peuvent sans rime ni raison, servir de lieu de défécation ou de réceptacle pour les dépôts de déchets solides ménagers, les eaux usées, les boues de vidanges, etc.

Eu égard à tout ce qui précède, il est permis de statuer sur ce cas épineux : aujourd'hui, il ne fait aucun doute que toutes les stratégies macroéconomiques de lutte effrénée contre la dégradation persistante et alarmante des conditions environnementales et de vie, n'ont pas permis de venir à bout du fléau. Remarquons que dans cette lutte, des efforts et de gros investissements, notamment les ressources de l'Etat, toutes catégories confondues, ont été hypothéqués. En l'espèce, il s'en est fallu de peu que l'esquisse de notre stratégie de C4DHD passe inaperçue. Et pourtant elle fédère les techniques managériales des risques environnementaux.

## **5.2. Esquisse d'une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux**

Dans la recherche effrénée des alternatives tranchées mues par la rentabilité, l'efficacité et l'efficience des investissements socioéconomiques, nous sommes au regret de constater qu'à l'origine, les activités anthropiques ont énormément contribué à l'apparition du phénomène. Nous en déduisons que les risques environnementaux induits par la dégradation des conditions environnementales et de vie, peuvent bel et bien être atténués, minimisés, voire réduits et écartés dans une certaine mesure en agissant rationnellement sur les éléments constitutifs des activités anthropiques en cause. Pour y parvenir, nous nous sommes permis d'élaborer en esquisse, une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux. En clair, il est essentiellement question de prendre le contre-pied des activités anthropiques.

Voici les préliminaires au caractère d'utilité publique de la mise en œuvre d'une stratégie de C4DHD, socle d'une participation de qualité et de mobilisation des citoyens à travers une communication de masse sans entraves sur les risques environnementaux.

Dans ce cas précis, il est fortement question d'assurer la migration massive et définitive du statut passif, théorique et potentiel de bénéficiaires des infrastructures

ou des biens et services, du patrimoine naturel ou du patrimoine commun, vers la responsabilisation dans la gestion par les techniques managériales du monde vivant et de sa diversité, voire des intérêts de leur communauté.

De ce fait, à défaut de la juguler, la pollution peut être atténuée de manière plus que proportionnelle en contrant par la mise en œuvre d'une stratégie de C4DHD, la contamination de l'air, de l'eau ou du sol par des substances qui altèrent le fonctionnement naturel des écosystèmes (très fragiles et sans défense), la qualité de vie et la santé humaines.

Naturellement, des mesures préventives, anticipatrices ou de précaution peuvent être prises pour éviter de décimer la flore et la faune, et ce en contrant par la mise en œuvre d'une stratégie de C4DHD, les marées noires, les déversements dans les milieux aquatiques des insecticides, d'herbicides, des pesticides, des fongicides et d'hydrocarbures de diverses origines.

Les mêmes mesures sont susceptibles, par la mise en œuvre d'une stratégie de C4DHD adaptée, d'atténuer la cueillette des fleurs, la transformation des prairies en pâturage, la chasse excessive, l'extension des villes, la destruction des forêts, la capture d'espèces sauvages et d'espèces végétales rares, l'assèchement des marécages, des rivières etc. qui constituent l'origine anthropique de la raréfaction ou de la disparition de la biodiversité.

La mise en œuvre d'une stratégie de C4DHD peut bel et bien aboutir- à moindre coût ou en minimisant les pratiques d'extorsion, de corruption et les prix prohibitifs sur une grande échelle- à la libération et au dragage des couloirs d'écoulement des eaux pluviales, des exutoires naturels, des bas-fonds et en général des couloirs d'écoulement des eaux de toutes contraintes et obstacle. Une telle démarche liée notamment au fonctionnement, à l'entretien, à la maintenance, au suivi des ouvrages et équipements pour la durabilité des investissements, facilite le drainage des eaux pluviales, le désengorgement des exutoires et le fonctionnement des bassins de rétention. S'y rajoute la signalisation qui est l'ensemble des dispositions pratiques et visuelles mises en place pour avertir et guider l'utilisateur afin d'assurer sa sécurité, diminuer les gênes, favoriser la fluidité du trafic, indiquer l'espace à ne pas polluer, à aménager, à occuper etc.

Rappelons que toutes les actions requises pour atteindre les objectifs de notre esquisse doivent être chiffrées. Le budget global qui en résulte doit illustrer, expliquer et justifier l'utilisation prévisionnelle de l'intégralité des coûts. En d'autres termes, il est indiqué d'éviter de sous-estimer les charges ou de surestimer les ressources afin d'esquisser une stratégie de C4DHD assortie d'une technique managériale des risques environnementaux, fictive et incohérente.

## Conclusion

Au terme de notre étude, nous avons abouti à un constat d'échec. Aucun gouvernement, aucun régime, qu'il soit révolutionnaire ou démocratique, de « changement » ou de « refondation », du nouveau départ, de la rupture ou de la nouvelle conscience, n'a encore atteint le noble objectif de la jouissance du développement humain durable. Bien plus, la gouvernance environnementale est en crise et la panne éperdue perdure. De fait, le patrimoine commun ou naturel se dégrade de façon alarmante ; la pauvreté non monétaire reste quasiment endémique, et ce malgré l'accroissement des ressources budgétaires et les mécanismes onéreux voire périlleux pour conjurer le drame.

En lieu et place d'un antidote contre la dégradation alarmante et persistante des conditions de vie, la quasi-totalité des populations secouées par la crise de la cohésion sociale, assistent sans esprit de discernement à la profusion d'images. Appartenant à l'inconscient collectif, ces images qui sont le plus souvent couplées de slogans ou d'incantations percutants du développement durable, émerveillent les paisibles populations. Aujourd'hui, il apparaît comme une évidence que les résultats de ces slogans et incantations n'ont guère été probants.

Telle une étude analytique, ce travail qui met exclusivement en évidence des données apparemment antinomiques mais susceptibles de juguler à terme de manière plus que proportionnelle la crise actuelle, esquisse de ce fait, une stratégie de C4DHD.

Bien au-delà de la présente esquisse, nous nous activons pour faire apparaître dans nos travaux de recherche ultérieure, non seulement une stratégie de C4DHD authentique, mais aussi et surtout un plan de C4DHD et son évaluation. L'objectif étant d'humaniser le développement durable qui doit être non mécanique mais concomitamment global et multidimensionnel afin de valoriser les ressources d'une communauté linguistique par et pour ses membres majoritairement analphabètes et illettrés au Bénin.

## Références bibliographique

- Département fédérale des Affaires étrangères DFAE, Direction du Développement et de la Coopération (DDC) Freiburgstr. 130 3003 Berne /Suisse Communication pour le développement : un guide pratique
- Djengue, S. (2013). *Communication budgétaire inclusive : un instrument de lutte contre la corruption et la paupérisation*. Cotonou : CHRISTON Editions
- Fraser C. & S. Restrepo-Estrada, S. (1998). *Communicating for Development : Human Change for Survival*. Londres et NewYork : I.B. Taurus Publishers.
- ISO. (2009). *Management du risque - principes et lignes directrices*. Genève :

- Mekiri, A. (2017). *Contribution à l'analyse des risques et à l'amélioration de la procédure d'identification et la hiérarchisation des mesures de contrôle*. Algérie: Université M'hamed Bougara -Boumerdes
- Melkote S. & Steeves, H. L. (2001). *Communication for Development in the Third World: Theory and Practice for Empowerment*. New Delhi: Sage Publications.
- Organisation Internationale de Normalisation. (2016). *Principes de Management de la Qualité*. Genève: Secrétariat central de l'ISO
- RB (République du Bénin), 1998, Loi n°98-030 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, Cotonou
- Washington, D.C. (2007). *Resolution 51/172 de l'Assemblée générale des Nations unies, World Congress on Communication for Development : Lessons, Challenges and the Way Forward*, Banque mondiale,
- Résultats de la Cinquième Enquête démographique et de Santé au Bénin (EDSB-V) 2017-2018
- Banyimbe S. Journaliste - Communicateur, exposé présenté sur la Communication pour le Développement: le « Truc en plus » pour les programmes de développement
- Congres 2008 [http://www.sfsic.org/congres\\_2008/spip.php?article100](http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?article100) consulté le 22 décembre 2018
- UNICEF [https://www.unicef.org/french/cbsc/index\\_42329.html](https://www.unicef.org/french/cbsc/index_42329.html) consulté le 22/12/2018
- UNESCO <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/media-development/communication-for-sustainable-development/> consulté le 22 décembre 2018